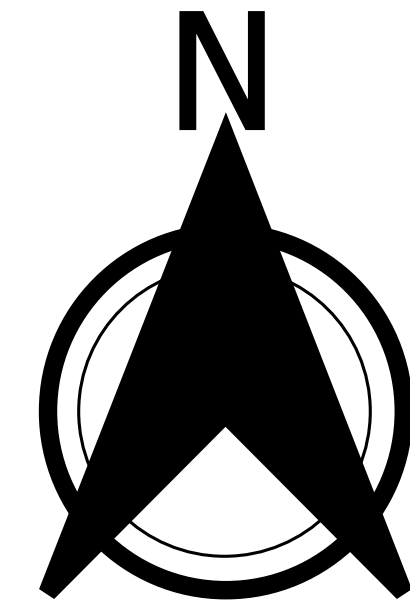


Plan de zonage n°17
Le Luart 2/2



0 200 400 m



0 200 400 m



	Changement de destination au titre de l'article L151-11, 2° du Code de l'Urbanisme
	Secteur de cartière identifié au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme
	Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme
Espace soumis à des restrictions spécifiques	
	Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
	Bande d'inconstructibilité le long des grands axes routiers au titre de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme
	Secteur inondable identifié au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme
Petit patrimoine et cadre de vie	
	Espace Boisé Classé à préserver ou à conserver au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
	Chemin à protéger ou à créer au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
Élément de patrimoine bâti ou naturel protégé pour des enjeux écologiques	
	Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
	Réseaux hydrographiques identifiés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
	Réseaux hydrographiques identifiés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
	Élément de patrimoine protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
	Élément de patrimoine protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
	Haie protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
	Haie protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme - Haies à enjeux hydrauliques
	Haie protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme - Haies à intérêt antierosif
	Haie protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme - Haies à valeur paysagère et/ou écologique
Élément de patrimoine bâti ou naturel protégé pour des enjeux paysagers ou culturels	
	Élément de patrimoine protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
	Élément de patrimoine protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
	Haie protégée au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme - Haies remarquables ou entourant un chemin
Zone urbaine	
	UA - zone urbaine centrale historique
	UB - zone urbaine pavillonnaire
	UC - zone urbaine prédominée par l'habitat collectif
	UL - zone urbaine à vocation de loisirs, tourisme et équipements
	UH - zone urbaine d'habitat diffus
	UE - zone urbaine à vocation économique
Zone à urbaniser	
	1AU - zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
	1AUC - zone à urbaniser à vocation principale commerciale
	1AUE - zone à urbaniser à vocation principale d'économie communautaire
	1AUJ - Zone d'urbanisation future à vocation principale d'équipements
	2AU - zone à urbaniser destinée à être ouverte à l'urbanisation par une modification ou une révision du PLUJ
Zone agricole	
	A - zone agricole
	Aa - Secteur agricole à vocation principale d'activités économiques
	Al - secteur agricole à vocation de loisirs, tourisme et équipements
	Ap - secteur agricole inconstructible
	Ar - secteur agricole permettant l'exploitation d'aires d'autoroutes
Zone naturelle	
	N - zone naturelle
	Ne - secteur naturel à vocation principale d'activités économiques
	Ngv - secteur naturel à vocation principale d'accueil des gens du voyage
	Nh - secteur naturel d'habitat diffus
	Nl - secteur naturel à vocation de loisirs et tourisme
	Nlc - secteur naturel à vocation de loisirs, tourisme et commerce
	Np - secteur naturel inconstructible